## Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement Séance du lundi 27 novembre 2017

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif au devenir de la Maison des Associations du 9<sup>e</sup> sise rue Jean-Baptiste Pigalle / rue Victor Massé.

Considérant que les échanges épistolaires et oraux, depuis trois ans, entre la mairie du 9<sup>e</sup> et le secrétariat général de la ville de Paris, les adjoints à la Maire de Paris en charge des associations et des finances, et le cabinet de la Maire de Paris, n'ont pas pu aboutir à ce jour à la moindre avancée;

Considérant que l'actuelle Maison des Associations du 9<sup>e</sup> n'est plus en mesure d'assurer un accueil dans de bonnes conditions compte tenu de la vétusté des locaux et leur inaccessibilité ;

Considérant que la configuration des locaux, ajoutée à l'absence de Directeur depuis 2015, et malgré le dévouement de l'agent d'accueil, fait qu'aujourd'hui la seule activité de la MDA 9<sup>e</sup> réside dans le fait de réceptionner le courrier des associations ;

Considérant que contrairement à la demande de la Maire du 9<sup>e</sup>, il a été décidé par la Ville de Paris de prolonger le bail des locaux situés rue Jean-Baptiste Pigalle et rue Victor Massé, qui arrivait pourtant à son terme en mai dernier;

Considérant que la Ville de Paris a fait le choix de signer un bail provisoire en attendant de trouver des locaux plus adaptés, tout en rejetant systématiquement les différentes propositions de relogement de la Maire du 9<sup>e</sup>;

Considérant que l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des associations a indiqué au conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement que c'était à la mairie du 9<sup>e</sup> de chercher des locaux et non pas aux services de la ville ;

Considérant que le loyer annuel de la MDA du 9<sup>e</sup>, versé par la Ville à Paris Habitat, est de 125 000€ pour 170m2 - somme à nouveau inscrite par les services de la Ville de Paris dans le cadre du BP2018 – un montant totalement excessif en cette période de réduction des frais de fonctionnement ;

Considérant que ce loyer annuel de 125.000€ a été réglé par la Ville de Paris à Paris Habitat depuis 2006 sans renégociation à ce jour, le nouveau bail, voulu par la Ville de Paris n'ayant toujours pas été signé, la MDA étant d'ailleurs occupant sans droit ni titre depuis mai 2017 des locaux ;

Considérant la réforme des « Maisons des Associations » portée par la Maire de Paris ;

## Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :

- Les services administratifs des MDVAC des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements fusionnent dans les locaux de l'actuelle MDA du 8<sup>e</sup> qui sera le centre ressources commun aux deux arrondissements, la mise à disposition de salles pour les associations du 9<sup>e</sup> demeurant assurée localement avec l'espace Châteaudun et la mairie du 9<sup>e</sup>.